

DEPARTEMENT DU NORD

COMMUNE DE GRANDE-SYNTHÉ

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

Direction de la Gestion Foncière et Immobilière

**DECISION EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122.22  
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES LOCALES**

**OBJET : Bail à usage professionnel sis rue du Garnaestraete – Docteur Alain FOULON**

Vu la loi 82.213 du 02 mars 1982 modifiée par la loi 82.623 du 22 juillet 1982,

Vu l'article L. 2122.17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020 (accusé-réception du contrôle de légalité en date du 25 mai 2020) donnant délégation à Monsieur le Maire dans certains domaines de l'administration communale et notamment pour le louage de chose dont la durée n'excède pas 12 ans.

Monsieur le Maire de la Ville de GRANDE-SYNTHÉ,

**DECIDE**

**Article 1 :**

De mettre à disposition de Docteur Alain FOULON des locaux situés rue du Garnaestraete à Grande-Synthe, propriété de la Commune.

**Article 2 :**

Cette location est consentie à compter du 1er octobre 2022 pour une durée de six ans moyennant une redevance mensuelle nette de 300 euros.

**Article 3 :**

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Responsable du service de Gestion Comptable de DUNKERQUE seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

La présente décision municipale peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le contrôle de légalité et de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.

Le Maire, Martial BEYAERT, certifie le caractère exécutoire de la présente décision.

Une ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque pour contrôle de légalité.

Fait à Grande-Synthe, le 16/09/2022

**Par délégation du Conseil Municipal,  
Le Maire,  
Martial BEYAERT.**



## BOUCHERY Soléna

---

**De:** notifascl@fast.efast.fr  
**Envoyé:** jeudi 22 septembre 2022 10:48  
**À:** BRODKA Corinne  
**Objet:** FAST : transfert ACTES : BAIL A USAGE PROFESSIONNEL SIS RUE DU GARNAESTRAETE DOCTEUR ALAIN FOULON (MAIRIE DE GRANDE SYNTHE)  
**Pièces jointes:** DECISION BAIL COMMERCIAL SIS RUE DU GARNAESTRAETE DOCTEUR FOULON.PDF

CAUTION: This email originated from outside your organization. Exercise caution when opening attachments or clicking links, especially from unknown senders.

Vous trouverez ci-dessous la copie d'un acte soumis au contrôle de légalité accompagnée de son accusé de réception réalisé en préfecture.  
Ces informations vous sont transmises via FAST par Patricia WAWRZY尼亚K de la Collectivité MAIRIE DE GRANDE SYNTHE.

### *':. Acte :*

Numéro de l'acte : DM-2022-610-AF  
Objet : BAIL A USAGE PROFESSIONNEL SIS RUE DU GARNAESTRAETE DOCTEUR ALAIN FOULON  
Date de décision : 16/09/2022  
Date de transmission : 22/09/2022  
Nature de l'acte : Autres  
Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine / 3.3. Locations

### *':. Accusé de réception :*

Identifiant unique de l'acte attribué en préfecture : 059-215902719-20220916-DM-2022-610-AF-AU  
Date de réception de l'accusé : 22/09/2022

**FAST**  
Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel  
<http://www.efast.fr>